

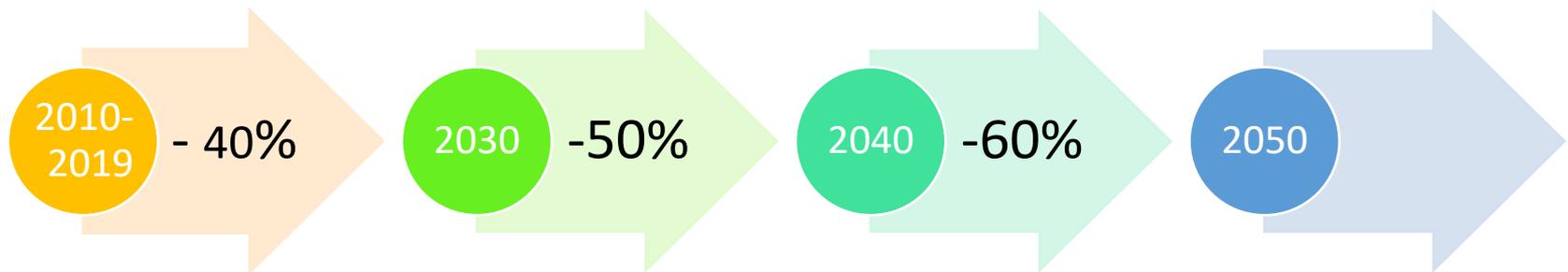
# Présentation du programme ACTEE+

Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

26 septembre 2023

Le programme **ACTEE+**, PRO-INNO-66, est un programme ambitieux porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) qui répond aux enjeux étatiques et climatiques en matière de rénovation et d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics :

→ Dispositif éco-énergie tertiaire : réduction des consommations d'énergie finale :



par rapport à une année de référence choisie entre 2010 et 2019 ou atteinte d'un seuil en valeur absolue défini par typologie d'actifs.

→ Maîtrise des coûts de l'énergie

ACTEE+ soutien les collectivités territoriales par une **aide financière** aux opérations amont des travaux et l'accès à un **centre de ressources** national

## Fournisseurs d'énergie « Obligés »



Cofinancent le  
programme



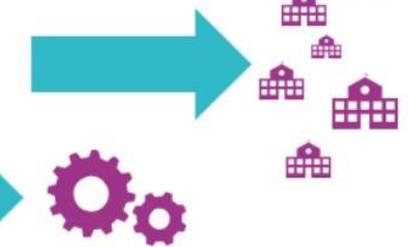
Redistribue 90 % des  
fonds aux lauréats



Groupements de  
collectivités  
EPCI, Syndicat  
énergie



Lancent des opérations  
et/ou Interviennent pour  
les bénéficiaires finaux



Reçoivent  
des CEE

Anime le programme et  
développe des outils

## PROGRAMME ACTEE

**4 axes de financement pour  
encourager au passage à l'acte**



Durée du programme **jusqu'à fin 2026**  
(une durée de près de 4 ans!)

**220 M€ : un budget doublé par rapport au programme précédent (ACTEE2)** - Toujours 90% reversé directement aux collectivités (10% pour le centre de ressources)

## Le Fonds CHÊNE en quelques mots

### 5 lots d'actions financés :

1. Postes d'**économe de flux**
2. **Outils** de suivi et de mesure des consommations énergétiques  
[Sans titre]
3. **Etudes énergétiques**  
(techniques, financières)
4. Etudes de **maitrise d'œuvre**
5. **AMO** et autres prestations intellectuelles

**Porteurs de projets éligibles :** Collectivités (communes, dépt, régions), EPCI, SDE, SPL

**Bâtiments éligibles :** bâtiments des publics territoriaux à **usage tertiaire**

**Un taux de subvention "de base"** maintenu à **50%, monté jusqu'à 80 %** avec la mise en place de **bonus**

## Taux de subvention : pour résumer l'approche



### Liste des bonus :

- **Pérennisation de postes** d'économies de flux
- Etudes : SDIE et décarbonation
- Communes **rurales** (< 3 500 hab.) et DROM
- **Bâti Scolaire** (écoles, collèges, lycées)



**Bonus cumulables**

LOT DE FINANCEMENT	TAUX DE SUBVENTION DE BASE	BONUS (cumulables)	PLAFOND MAX (Tous bonus confondus)
<b>LOT 1 RESSOURCES HUMAINES</b>	40% du salaire brut, charges patronales incluses.	Pérennisation (création de CDI, titulaire) : + 25% Économie de flux «Bati scolaire» : + 25 % Bonus DROM : + 15%	80%
<b>LOT 2 OUTILS DE MESURE ET SUIVI DE CONSOMMATIONS</b>	50% du coût HT		50%
<b>LOT 3 ÉTUDES ÉNERGÉTIQUES</b>	50 % du coût HT	SDIE : + 10% Etudes de décarbonisation : + 30% Communes rurales ou Drom : + 15 % Bati scolaire : + 30%	80%
<b>LOT 4 ETUDES DE MOE</b>	35 €/m <sup>2</sup> SHON	Communes rurales ou DROM +5 €/m <sup>2</sup> SHON Bati scolaire + 5 €/ m <sup>2</sup> SHON	80% du cout de l'étude
<b>LOT 5 AMO ET AUTRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>	50 % du coût HT	Commune rurales ou DROM : + 15 %	65%

## Délai de réalisation

Le projet et l'engagement des dépenses devront pouvoir être réalisés dans les délais du programme ACTEE+, soit jusqu'au 31/12/2026

## Calendrier

3 Appels à Projet par an = « SAISON »

**SAISON 1 : passée – jury le 27/09/2023**

Renouvellement d'un poste d'Économe de Flux	Maîtrise d'œuvre de 6 bâtiments (9025m <sup>2</sup> )
Réalisation de 121 audits énergétiques de bâtiments (91000m <sup>2</sup> )	500k€ d'aides demandées

**SAISON 2 : clôture dépôt dossier le 03/11/2023**

## Intérêt :

- ✓ 3 ans pour réaliser ses opérations (temps long)
- ✓ Possibilité de candidater à plusieurs saisons de CHÊNE pour de nouvelles actions



2023-2024

- Econome de flux
- Audits/SDIE
- Acquisition outils

2025

- AMO
- MOE

2026

- AMO
- MOE

## Le rôle du SEV :

- Coordonne le groupement au niveau départemental – centralise les échanges avec la FNCCR – interlocuteur unique des collectivités
- Gère les accès à la plateforme de dépôt de candidature
- Anime le réseau départemental : **webinaire le 04/10/2023**
- Met à disposition des collectivités un marché (accord cadre) **d'audit énergétique** basé sur les attendus de l'ADEME et de la FNCCR.

**Faire un audit énergétique vise à établir et à planifier un programme de travaux pour améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti.**

A ne pas confondre avec le diagnostic de performance énergétique (DPE) qui est une évaluation de la consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet du bâtiment.

- ➔ Lettre d'engagement, pour chaque membre du groupement, signée par son représentant légal
- ➔ Présentation des différents membres du groupement
- ➔ Présentation générale du projet et détails de chaque action (nature, bâtiment visé, coût) faisant l'objet d'une demande de financement dans le cadre du Fonds CHÊNE
- ➔ Une déclaration sur l'honneur de l'ensemble des financements obtenus et des autres financements envisagé
- ➔ Pour les collectivités prétendant au bonus bâti scolaire : une lettre d'intention à engager des projets visant minimum 40% d'économie d'énergie et, le cas échéant, pour les économes de flux consacrant au moins 66% de leur temps au bâti scolaire
- ➔ Un diaporama de quelques diapositives résumant les grandes lignes du projet
- ➔ Délibération CT sur le principe de candidature (recommandée) - le cas échéant date prévisionnelle avant date jury (27/09/2023) et création poste
- ➔ Regroupement et dépôt sur plateforme ACTEE+

---

Xxx SEV

Xxx chaque collectivité

## Service d'Appui aux Territoires

### Alpes-de-Haute-Provence et Vaucluse

L'ALTE est basée à Apt, Carpentras, Digne-les-Bains et Manosque. Elle intervient auprès des territoires de manière neutre et indépendante. **Ses économies de flux accompagnent la rénovation énergétique<sup>1</sup> du patrimoine bâti communal et intercommunal :**



#### 1 Repérage et priorisation à l'échelle du territoire

- Inventaire du patrimoine communal et intercommunal
- Mutualisation d'expériences avec d'autres territoires
- Définition de la politique de priorisation des interventions
- Priorisation des bâtiments à étudier

#### 2 Conseil pour la rénovation énergétique des bâtiments

- Bilans énergétiques, suivi des consommations
- Optimisation des contrats et abonnements pour l'énergie et l'eau
- Suivi et planification des audits énergétiques réalisés par les auditeurs
- Promotion de projets d'énergies renouvelables et mise en réseau
- Préconisation de travaux

#### 3 Accompagnement pour la mise en conformité avec le « Décret tertiaire »

- Identification des bâtiments de + 1000m<sup>2</sup> relevant du décret n° 2019-771 dit « Décret tertiaire »
- Constitution du dossier et remontée des données sur la plateforme <https://operat.ademe.fr/>
- Définition des actions à mener pour atteindre l'objectif de 40% d'économies d'énergie à horizon 2030

#### 4 Aide à la mobilisation de financements

- Proposition d'un plan de financement
- Conseil et relecture des dossiers : DSIL, DETR, CEE, aide régionale, Fonds vert

#### 5 Accompagnement avant, pendant et après les travaux

- Relecture des programmes d'opérations et documents de consultation
- Aide à la sélection des entreprises
- Suivi de la mise en œuvre du programme d'actions recommandées par le maître d'œuvre
- Suivi post-travaux : sensibilisation aux bonnes pratiques des gestionnaires et usagers, formation de référents

#### Pour adhérer au Service d'appui aux territoires

Contacteur Laure MARIN au 04 86 69 17 19 ou 07 68 56 64 15

Courriel : [laure.marin@alte-provence.org](mailto:laure.marin@alte-provence.org)

<sup>1</sup> Le service d'Appui aux Territoires est un service de Conseil en Energies partagé. Ce service, lancé en 2018 avec le soutien de l'ADEME n'est pas une mission de maîtrise d'œuvre ou de mandat. La collectivité garde de fait une totale maîtrise des décisions et des travaux.



## LE SERVICE LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### UN PARTENAIRE POUR LES INTERCOMMUNALITÉS

L'Agence Locale de la Transition Énergétique (ALTE) est partenaire des territoires pour une utilisation raisonnée de l'énergie, la valorisation des ressources du territoire et la production locale d'énergies renouvelables.

L'association, présente sur votre territoire depuis plus de vingt ans, porte aujourd'hui :

- L'Espace conseil FAIRE de Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence,
- Un service d'économiseur de flux, mutualisé entre communes,
- Un service de lutte contre la précarité énergétique.

Association loi 1901 reconnue « Entreprise solidaire d'utilité sociale » par le Préfet de Vaucluse, l'ALTE intervient à l'échelle des collectivités locales. Sa gouvernance intègre les collectivités territoriales ainsi que les acteurs locaux.

### UN SERVICE EFFICACE POUR UNE ACTION CONCRÈTE

La tendance est au renforcement des politiques de transition énergétique. Il s'agit de trouver des réponses réalistes aux enjeux climatiques, de s'organiser autour de stratégies territoriales partagées et efficaces, de mobiliser les financements et les savoir-faire disponibles.

Ces politiques doivent être compatibles avec les enjeux économiques locaux, en contribuant notamment à l'équilibre d'un « budget transition énergétique » : économies d'énergie, gains financiers liés à la production d'énergies renouvelables, maintien et création d'emplois locaux non délocalisables.

Le partenariat proposé par l'ALTE poursuit ces objectifs en renforçant les intercommunalités dans la planification et la mise en œuvre concrète de la transition énergétique, en interaction avec les outils existants (PCAET\*, PLH\*, OPAH\*, NPNRU\*...).

Il se décline suivant quatre axes, et peut être composé de différentes actions en fonction des besoins du territoire.



Jacques Demanse, Vice-président du Grand Avignon, aux côtés de Pierre Chenet, Président de l'ALTE, introduisant le ciné-débat organisé dans le cadre des «20 ans» de l'ALTE.



**PCAET** : Plan climat-air-énergie territorial

**PLH** : Programme local de l'habitat

**OPAH** : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

**NPNRU** : Nouveau programme national de renouvellement urbain

**SCOT** : Schéma de cohérence territoriale

**PLUi** : Plan local d'urbanisme intercommunal

## AXE 1

### SOUTIEN AUX POLITIQUES TERRITORIALES

- **Accompagnement de la construction des documents d'aménagement du territoire :** PCAET\*, volets transition écologique des SCOT\*, des PLUi\*, etc.
- **Mise en place d'un économe de flux mutualisé entre communes volontaires,** dans le but de réduire leurs consommations énergétiques : bâtiments communaux, éclairage public, flottes de véhicules...
- **Réalisation de pré-audits ciblés du patrimoine communal ou intercommunal.**
- **Appui à la communication publique.**



Signature du Contrat de Transition Énergétique 2020 de la CoVe en présence (de gauche à droite) : du Préfet de Vaucluse, des Présidents du Conseil départemental de Vaucluse, de l'ALTE et de la CoVe, de la Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire, et du représentant de l'ADEME.



**L'ALTE déploie sur son territoire le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), défini par le Code de l'Énergie (Article L232-1), s'appuyant sur l'Espace conseil FAIRE.**

**SOLUTIONS TECHNIQUES ADAPTÉES**

**AIDES FINANCIÈRES MOBILISABLES**

**PROFESSIONNELS QUALIFIÉS**

## AXE 2

### ACCOMPAGNEMENT DE LA POPULATION VERS UN HABITAT DIGNE ET RÉNOVÉ

- **Animation de guichets locaux** « Espace conseil FAIRE » dans les communes : permanences mensuelles d'un conseiller (téléphoniques, audio-visuelles ou physiques).
- **Mise en lien avec les professionnels locaux** de la rénovation certifiés RGE ayant signé une charte d'engagement pour la performance énergétique.
- **Suivi des travaux lourds** et évaluation des gains énergétiques réalisés.
- **Accompagnement des ménages** en situation de précarité énergétique en collaboration avec les structures œuvrant dans le domaine du social : EDeS\*, CCAS\*, centres sociaux, associations...
- **Animations grand-public** sur le territoire : visites de sites, conférences, cafés-climat, balades thermiques, stands sur les foires et salons.



Stand ALTE lors de la foire «Terra Lub» 2019 de Cavillon permettant de promouvoir le service public de conseil aux particuliers et de répondre en direct aux questions des habitants du territoire.

**AXE 3****MOBILISATION ET CONSEIL  
AUX ENTREPRISES**

- **Animation de guichets locaux** « Espace conseil FAIRE » dans les communes : permanences mensuelles d'un conseiller (téléphoniques, audio-visuelles ou physiques).
- **Information des entreprises** et de leurs salariés.
- **Animation d'un réseau local de professionnels du bâtiment** engagés pour la performance énergétique, en s'appuyant sur le label RGE.
- **Soutien à l'émergence d'investissements** dans les énergies renouvelables et accompagnement.



Visite de site et conférence sur le photovoltaïque en zone d'activité et les projets participatifs, organisées à Forcalquier en octobre 2019 dans le cadre du projet «Transition énergétique et entreprises».

**AXE 4****ACCOMPAGNEMENT  
DE L'ÉVOLUTION DES  
COMPORTEMENTS  
INDIVIDUELS**

- **Sensibiliser les jeunes** via des interventions en milieu scolaire.
- **Accompagner les habitants** vers un mode de vie plus sobre, notamment via des animations.
- **Communiquer en valorisant** les pratiques exemplaires.



Cycle de Conversations carbone à Viens en janvier 2020.

**UN COÛT ADAPTÉ À CHAQUE TERRITOIRE**

Le coût global du « Service local d'accompagnement à la transition énergétique » dépend des actions retenues par l'intercommunalité. Certaines sont déjà financées dans le cadre de dispositifs tels que le SARE\* ou le SLIME\*... D'autres ne le sont pas ou pas totalement, et peuvent représenter un coût de mise en œuvre pour l'intercommunalité. **L'ALTE peut participer à la recherche de cofinancements** permettant de réduire ce coût.

Afin d'évaluer le coût restant à la charge de la collectivité, il est tout d'abord nécessaire de dimensionner, en fonction des orientations politiques du territoire, les actions à mettre en œuvre.

**SARE** : Service d'accompagnement à la rénovation énergétique

**SLIME** : Service local d'intervention en maîtrise de l'énergie

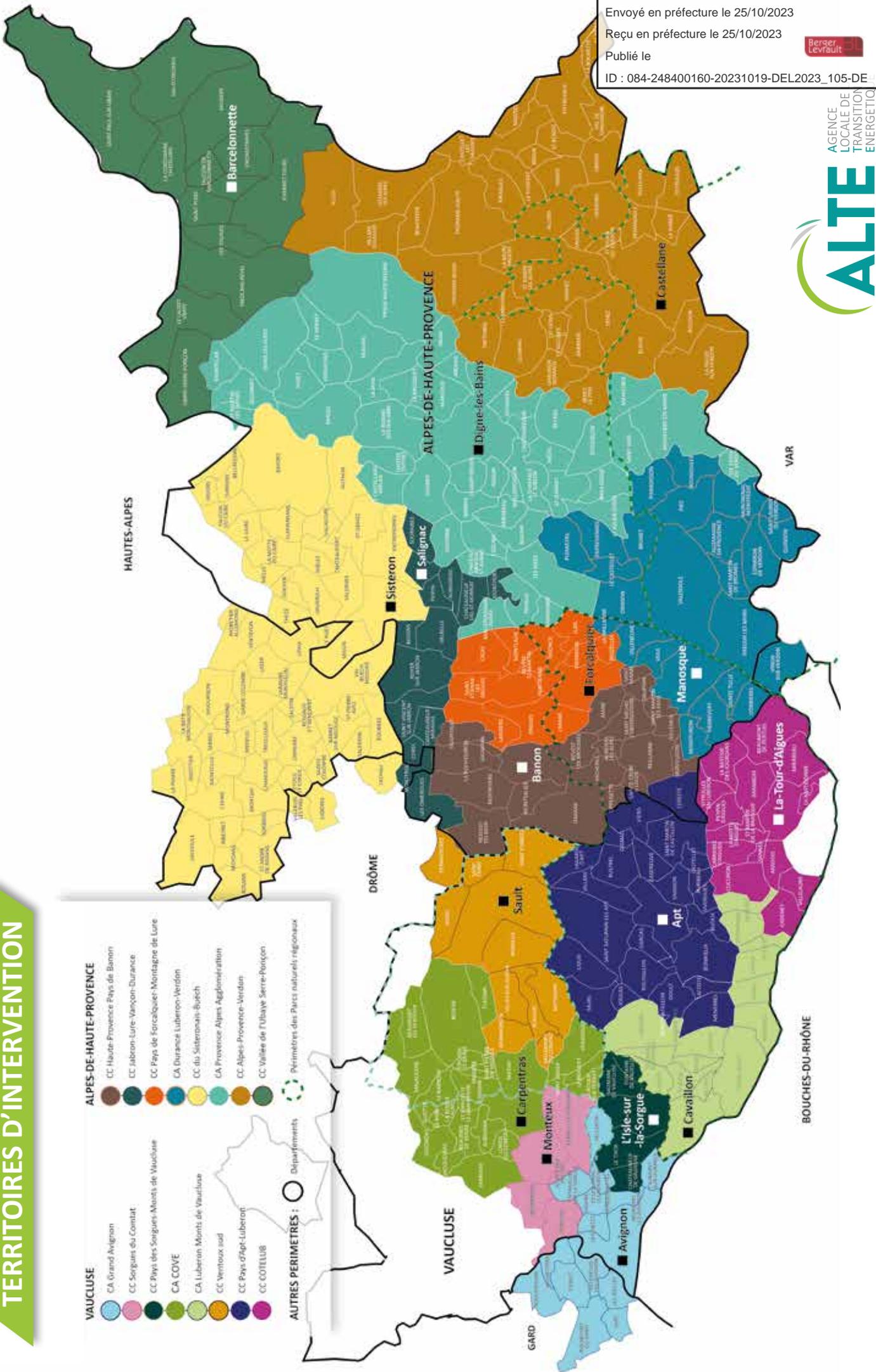
**EDeS** : Espace départemental des solidarités

**CCAS** : Centre communal d'action sociale



# TERRITOIRES D'INTERVENTION

- VAUCLUSE**
- CA Grand Avignon
  - CC Sorgues du Comtat
  - CC Pays des Sorgues-Monts de Vaucluse
  - CA COVE
  - CA Luberon-Monts de Vaucluse
  - CC Ventoux sud
  - CC Pays d'Appt-Luberon
  - CC COTELUB
- ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**
- CC Haute-Provence Pays de Boinin
  - CC Jabron-Lure-Vauyon-Durance
  - CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
  - CA Durance Luberon-Verdon
  - CC du Sisteronais-Buëch
  - CA Provence Alpes Agglomération
  - CC Alpes-Provence-Verdon
  - CC Vallée de l'Ubaye-Sierre-Poisson
- AUTRES PERIMETRES :**
- Départements
  - Périmètres des Parcs naturels régionaux



Envoyé en préfecture le 25/10/2023  
 Reçu en préfecture le 25/10/2023  
 Publié le  
 ID : 084-248400160-20231019-DEL2023\_105-DE

